

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25015V-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/04/2025
Affichage : 14/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	29
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).**

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

**Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.**

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MAISON SPORT SANTÉ DE
L'ORNE (MSS 61).**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin d'accroître le réseau sport-santé du territoire et compléter le dispositif IMAPAC (initier et maintenir une activité physique avec un cancer) mis en place avec le réseau régional de cancérologie « OncoNormandie » et La Ligue Contre le Cancer, il y aurait lieu, de conclure, avec la Maison Sport Santé de l'Orne (MSS 61), une convention de partenariat.

Ce dispositif vise à encourager un large public à s'engager dans un programme d'activité physique ou sportive, ainsi que faciliter l'accès au sport adapté pour les personnes atteintes de maladies chroniques,

La présente convention définit les relations entre la MSS 61 et la structure de remise en forme « Espace Forme et Santé » pour le déploiement de l'offre de pratique et l'accueil de bénéficiaires dans le cadre du parcours personnalisé d'activité physique.

Celle-ci pourrait être conclue à partir de sa date de signature jusqu'au 30 septembre 2025, avec un renouvellement annuel par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE DE CONCLURE**, avec la Maison Sport Santé de l'Orne (MSS 61), la convention de partenariat pour le déploiement de l'offre de pratique et l'accueil de bénéficiaires, au sein de la structure de remise en forme « Espace Forme et Santé », dans le cadre du parcours personnalisé d'activité physique.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

<p>Le Maire,  Michel LEROYER</p>	<p>Le secrétaire de séance,  Stéphane LEBACHELEY</p>
---	--

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25016V-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/04/2025
Affichage : 14/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	29
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).**

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION « BEACH BASKET TOUR 2025 » AVEC LA LIGUE RÉGIONALE NORMANDIE BASKETBALL.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le mercredi 23 juillet 2025, aura lieu, au plan d'eau, sur le terrain de beach soccer, une étape du « Beach Basket Tour » - édition 2025, journée d'animation organisée, sur les plages normandes, pour l'initiation à la pratique du basket-ball.

Afin de définir les modalités de collaboration entre les deux partenaires, il y aurait lieu de conclure, avec la Ligue Régionale Normandie Basketball, une convention permettant de fixer les engagements de chacune des parties pour l'organisation de cet évènement permettant de découvrir gratuitement une pratique estivale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE DE CONCLURE, avec la Ligue Régionale Normandie Basketball, la convention relative à l'organisation d'une étape du « Beach Basket Tour » - édition 2025.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.
- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

 <p>Le Maire, Michel LEROYER</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Stéphane LEBACHELEY</p>
---	---

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25017V-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/04/2025
Affichage : 14/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	29
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).**

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

**Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.**

**OBJET : AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU
DOMAINE PUBLIC POUR L'IMPLANTATION D'UN AQUAPARC SUR LE PLAN D'EAU.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n° D/23/002/V en date du 16 février 2023, l'assemblée délibérante décidait de conclure, avec la société WALLENGO, une convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'implantation d'un aquaparc sur une surface de 1 000,00 m², située à proximité de l'aire de fitness du plan d'eau.

Monsieur le Maire ajoute que dans le cadre d'un allongement de la période d'occupation, il y aurait lieu d'amender les termes de la convention d'occupation du domaine public, par le biais d'un avenant.

Ainsi, il y a lieu de souligner qu'en cas de prolongation de la saison estivale, l'occupant pourra bénéficier d'un délai supplémentaire, moyennant une redevance de **250,00 € par semaine supplémentaire**.

Enfin, Monsieur le Maire précise que les autres termes de la convention initiale, conclue le 22 février 2023, demeurent inchangés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE DE CONCLURE, avec la société WALLENGO, l'avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public conclue le 22 février 2023.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat à intervenir.

- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

<p>Le Maire,  Michel LEROYER</p>	<p>Le secrétaire de séance,  Stéphane LEBACHELEY</p>
---	--

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25018V-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/04/2025
Affichage : 14/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	29
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).**

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

**Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.**

**OBJET : FESTIVAL DE STREET ART 2025 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
LE CENTRE CULTUREL ET ARTISTIQUE ARTBEAURESENS.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la première édition du festival de street art qui s'est tenue en octobre 2024, et au vu du succès rencontré, il y aurait lieu de reconduire, en partenariat avec les associations ArtBeauRÉSens et Road Book Arts, cet événement en 2025.

Monsieur le Maire ajoute que la seconde édition de ce festival se déroulera du 1^{er} au 12 octobre 2025.

Afin d'en garantir sa bonne organisation, une entente entre la collectivité et les organisateurs permettant de réglementer, encadrer ou promouvoir ces projets artistiques urbains, tout en respectant l'ordre public, pourrait être conclue, avec le centre culturel et artistique ArtBeauRÉSens, par le biais d'une convention de partenariat.

Monsieur le Maire précise que la présente convention sera conclue à compter de sa date de signature, et se terminera au 31 octobre 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE DE CONCLURE, avec le centre culturel et artistique ArtBeauRéSens, la convention de partenariat relative à l'organisation du festival de street art – Édition 2025.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat à intervenir.

- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

 <p>Le Maire, Michel LEROYER</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Stéphane LEBACHELEY</p>
---	---

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25019V-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/04/2025
Affichage : 14/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	29
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCECAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : DÉMARCHE DE « TARIF BAS-CARBONE » EN NORMANDIE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Normandie Tourisme, en collaboration avec la Région Normandie, SNCF Nomad Train et Nomad Car, déploie, sur l'ensemble du territoire normand, le projet « Tarif bas-carbone », dont l'objectif est de contribuer à l'essor du tourisme au sein de la Région, tout en promouvant les mobilités douces et décarboner l'activité touristique.

Ce projet novateur permet la mise en place d'un tarif réduit pour les visiteurs venus en train, en bus ou en vélo, sur l'ensemble des prestataires touristiques normands participants.

Dans ce sens, Monsieur le Maire propose que le Musée du Jouet rejoigne cette démarche.

En effet, en plus de répondre à la volonté municipale portée vers l'accessibilité de la culture et la démocratisation culturelle, le « Tarif bas-carbone » s'inscrit parfaitement dans les différentes démarches de développement durable entreprises par la commune.

L'instauration de ce tarif spécifique pour le Musée du Jouet fait indéniablement écho à la création de la voie verte, ainsi qu'au Label « Station-Verte », qui est tourné vers une démarche d'écotourisme, ou bien encore la mise en place de composteurs collectifs

permettant de sensibiliser à la démarche d'écoresponsabilité. A cela s'ajoute une importante visibilité pour le Musée, qui bénéficiera aussi à la ville.

Monsieur le Maire ajoute que les conditions permettant aux visiteurs du Musée du Jouet de pouvoir bénéficier du tarif réduit pourraient être les suivantes :

- Présentation d'un justificatif de déplacement en mobilité durable :

- o En bus : arrivée de la gare routière de La Ferté-Macé – Présentation d'un titre de transport de datant de maximum 5 jours.
- o En train : arrivée de la gare de Briouze ou Flers - Présentation d'un titre de transport de datant de maximum 5 jours.
- o En vélo : photo du(des) cycliste(s) devant le Musée du Jouet ou l'Office du Tourisme (présence d'un lieu pour accrocher les vélos).

- Proposition tarifaire appliquée :

- o 50 % de réduction pour une entrée individuelle adulte, selon le tarif en vigueur au jour d'acquisition du billet d'entrée.
- o 50 % de réduction pour une entrée individuelle enfant, selon le tarif en vigueur au jour d'acquisition du billet d'entrée.

La proposition de 50 % de réduction fait écho au tarif réduit déjà mis en place au Musée du Jouet pour les personnes en situations de handicap, les demandeurs d'emploi et les étudiants.

Monsieur le Maire précise que le tarif réduit du musée et celui du « Tarif Bas-carbone » ne sont pas cumulables.

De plus, l'adhésion au « Tarif bas-carbone » permet également de bénéficier de la communication mise en place par Normandie Tourisme.

Ainsi, le Musée bénéficiera également du plan de communication à l'échelle du territoire normand (plateformes de diffusions de Normandie Tourisme, relais de la Région Normandie, visibilité à travers les transports publics partenaires (SNCF Nomad Train et Nomad Car)).

Enfin, le présent engagement est conclu pour une durée d'un an, renouvelable chaque année par tacite reconduction à l'issue de la période initiale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE D'ADHÉRER à la démarche « Tarif bas-carbone en Normandie », pour une durée d'un an, renouvelable tous les ans par tacite reconduction.

- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

 <p>Le Maire, Michel LEROYER</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Stéphane LEBACHELEY</p>
--	--

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25020V-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/04/2025
Affichage : 14/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	29
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).**

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT – CONVENTION D'OBJECTIFS TRIENNALE 2025-2027 AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION « FLERS AGGLO ».

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n° D/22/053/V en date 30 mai 2022, l'assemblée délibérante acceptait de conclure, avec la Communauté d'Agglomération « FLERS AGGLO », une convention d'objectifs triennale 2022-2024 relative au versement d'une contribution financière, dans le cadre de sa compétence accueil de jeunes enfants et Centres de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Ladite convention affirmait le rôle important des organisateurs d'Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) sur le territoire, et permettait notamment le soutien et la sécurisation des actions dans la durée et favorisait une vision à long terme la politique éducative globale sur le territoire.

La ville de La Ferté-Macé, organisatrice de trois centres de loisirs sans hébergement : 3-6 ans, 6-11 ans et accueil adolescents 12-17 ans, souhaite poursuivre son activité.

Il convient donc de renouveler, pour une durée de trois ans, la convention d'objectifs, document cadre fixant notamment les orientations stratégiques et les objectifs, tenant compte d'objectifs et d'indicateurs partagés en lien avec les fiches actions de la CTG (Convention Territoriale Globale).

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention à destination des organisateurs d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) sur les temps extrascolaires. Elle fixe également le cadre permettant de garantir et d'améliorer un service de qualité à destination des enfants et des familles, dans une cohérence territoriale.

La présente convention prendra effet au 1^{er} janvier 2025 et prendra fin au 31 décembre 2027. A son échéance, le renouvellement de la convention pourra être décidé d'un commun accord.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE DE CONCLURE, avec la Communauté d'Agglomération « FLERS AGGLO », la convention d'objectifs triennale 2025-2027, relative au fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la collectivité.**

- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.**
- **CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.**

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

 <p>Le Maire, Michel LEROYER</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Stéphane LEBACHELEY</p>
--	--

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25021V-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/04/2025
Affichage : 14/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	29
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).**

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENTS (FSL) DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORNE – ANNÉE 2025.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que l'État, par l'article 65 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, a confié aux conseils départementaux la responsabilité du financement et de la gestion du FSL – Fonds de Solidarité Logements.

Sont accordées des aides financières (subventions ou prêts) aux ménages aux revenus modestes rencontrant des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir. Les aides financières du FSL peuvent se doubler de la mise en place d'un accompagnement social afin d'aider le bénéficiaire à retrouver une situation stable. Depuis 2005, le FSL inclut les dispositifs d'aide au paiement des factures d'eau et d'énergie pour les personnes en difficulté financière.

Pour l'année 2025, la commune de La Ferté-Macé propose de participer financièrement au FSL du département à hauteur de **500,00 €**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE D'ALLOUER, pour l'année 2025, la somme de 500,00 € pour la participation financière au Fonds de Solidarité Logements (FSL) du Conseil Départemental de l'Orne.

- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

<p>Le Maire,</p>  <p>Michel LEROYER</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Stéphane LEBACHELEY</p>
--	---

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25022V-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/04/2025
Affichage : 14/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	29
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).**

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉS (FAJD) DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORNE – ANNÉE 2025.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FADJ) est destiné à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des 18-25 ans en leur apportant des secours temporaires sous la forme d'aides financières ou de prestations d'accompagnement social. Il s'agit d'aides ponctuelles et de faibles montants qui doivent répondre à un besoin précis (logement, travail, transport, etc...). Le département finance cette aide.

Pour l'année 2025, la commune de La Ferté-Macé propose de participer financièrement au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD) du département à hauteur de **500,00 €**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE D'ALLOUER, pour l'année 2025, la somme de 500,00 € pour la participation financière au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD) du Conseil Départemental de l'Orne.

- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

 <p>Le Maire, Michel LEROYER</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Stéphane LEBACHELEY</p>
---	---

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25023V-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/04/2025
Affichage : 14/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	29
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : « VILLES ET TERRITOIRES SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS » - SIGNATURE DE LA CHARTE PORTÉE PAR LE RÉSEAU ENVIRONNEMENT SANTÉ.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que La Ferté-Macé est engagée dans le développement d'une politique jeunesse de territoire visant à garantir l'autonomie des jeunes de 11 à 30 ans. Cette démarche de projet global permet de valoriser les actions jeunesse mises en place sur le territoire et de réaliser de nouveaux projets, en y associant la société civile.

Le comité technique santé, composé de professionnels de santé et de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Orne Ouest, s'est engagé à développer des actions de lutte et de prévention contre les perturbateurs endocriniens.

Les perturbateurs endocriniens se retrouvent dans de nombreux objets et produits de la vie courante (produits ménagers, détergents, produits de traitement des cultures, cosmétiques, produits alimentaires, etc.). Ils sont présents dans l'environnement du fait d'une contamination des différents milieux (eaux, sédiments, sols, air, etc.). Ils peuvent affecter la santé humaine et provoquer des cancers, des troubles du neurodéveloppement, de l'infertilité... en déréglant la fonction hormonale des organismes vivants. Des troubles neurologiques, l'autisme, la baisse de quotient intellectuel ou des troubles métaboliques comme le diabète ou l'obésité, sont également suspectés d'être associés à une exposition aux perturbateurs endocriniens. Des données scientifiques de plus en plus nombreuses

soulignent que certaines personnes sont plus vulnérables que d'autres aux perturbateurs endocriniens. La période des « 1000 jours », qui s'étend du développement prénatal à la petite enfance, est particulièrement critique et doit faire l'objet d'une attention prioritaire.

Une première action en partenariat avec le Lycée Flora Tristan, mobilise des élèves et la communauté éducative sur une action dénommée « opération zéro phtalate au Lycée ». Le principe de l'action est de rendre visible une pollution invisible, données scientifiques à l'appui, pour permettre aux jeunes, conformément à la Charte d'Ottawa, d'avoir davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer.

Cette action, par ailleurs fait sens avec les enseignements des différentes filières et permet d'engager les élèves sur de nouvelles pratiques dans le cadre de leurs futures activités professionnelles.

La Ville de La Ferté Macé déjà très engagée à travers les pratiques vertueuses du restaurant municipal, en appui de la loi EGALIM, souhaite s'appuyer sur cette expérience et aller plus loin pour mettre en place des leviers visant à sensibiliser la population et renforcer ses propres actions.

En signant la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens », portée par le Réseau Environnement Santé et en partenariat avec les professionnels de santé du territoire, la Ville souhaite formaliser son engagement pour amplifier la démarche, développer de nouvelles actions et les rendre visibles pour la population autour des cinq objectifs de la charte :

1 - Restreindre et à terme éliminer les produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens.

2 - Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant l'usage de matériels pour cuisiner et chauffer comportant des perturbateurs endocriniens.

3 - Favoriser l'information de la population, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques de l'enjeu des perturbateurs endocriniens.

4 - Mettre en place des critères d'éco conditionnalité interdisant les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics.

5 - Informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris.

Par cet acte, la ville consent à mener un plan d'actions sur le long terme visant à éliminer l'exposition aux Perturbateurs Endocriniens

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE les termes de la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens ».**
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens ».**
- **CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.**

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

 <p>Le Maire, Michel LEROYER</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Stéphane LEBACHELEY</p>
---	---

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25024V-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/04/2025
Affichage : 14/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	29
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).**

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

**Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.**

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ – NOUVELLE DEMANDE DE RETRAIT DE LA VILLE DE LA FERTÉ MACÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION « FLERS AGGLO ».

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que toutes les demandes de sortie de « Flers Agglo » (délibération n° D/21/033/V en date du 10 avril 2021, délibération n° D/22/031/V en date du 06 avril 2022, délibération D/24/017/V en date du 04 avril 2024), adressées à la Communauté d'Agglomération, dans le cadre de la démarche de droit commun, sont restées sans réponse et sans effet, le Président de « Flers Agglo » n'ayant toujours pas décidé d'inscrire notre demande à l'ordre du jour d'un Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire rappelle également que, par courrier en date du 07 juin 2022, Monsieur le Préfet de l'Orne a décidé de stopper la démarche de droit commun engagée par la ville de La Ferté Macé, puis, par courrier du 09 juin 2022, celle portée par la Communauté de Communes du Pays Fertois et du Bocage Carrougien (CCPFBC), considérant que la Communauté d'Agglomération « Flers Agglo » ne peut passer sous le seuil de 50 000 habitants.

Le Tribunal Administratif de Caen, dans son jugement du 25 septembre 2023, a indiqué qu'il ne ressort pas du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ni des débats parlementaires, que le retrait d'une commune d'un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) soit soumis à une condition de seuil.

Monsieur le Maire ajoute qu'un recours en appel devant la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Nantes a été déposé, par le Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, le 04 janvier dernier, avec l'intervention volontaire de « Flers Agglo ».

La Cour Administrative d'Appel de Nantes, dans son jugement du 28 mars 2025, a rejeté la requête déposée au motif qu'il ne résulte ni de l'article L5216-1 du CGCT, ni des travaux parlementaires, qu'il y aurait lieu d'appliquer la condition de seuil de population, qui n'est explicitement prévue par le législateur que dans le cadre de la procédure dérogatoire. Le jugement précise également qu'il n'est pas établi par « Flers Agglo » que le Préfet aurait refusé le retrait de la commune de La Ferté Macé, puisque celui-ci ne disposait, à la date à laquelle il a pris ses décisions, ni de l'avis du Conseil Communautaire de « Flers Agglo », ni de celui de ses communes membres.

Ceci exposé, une nouvelle demande de retrait est donc proposée en rappelant que le Président de « Flers Agglo » a déclaré, dans la presse locale, en 2020, je cite : « Je ne peux faire obstacle à la sortie de La Ferté Macé de « Flers Agglo ». Cette position, ce n'est pas que la mienne. C'est aussi celle de toutes les communes ».

Enfin, Monsieur le Maire rappelle que l'étude CALIA Conseil, jointe à la délibération n° D/22/031/V du 06 avril 2022, définit les conséquences du retrait de La Ferté Macé de « Flers Agglo » pour rejoindre la Communauté de Communes du Pays Fertois et du Bocage Carrougien en matière de ressources et charges financières, ainsi que sur le personnel des communes et EPCI concernés. Cette étude sera actualisée si nécessaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions) :

- RENOUVELLE la demande de retrait de la ville de La Ferté-Macé de la Communauté d'Agglomération « FLERS AGGLO ».
- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

 <p>Le Maire, Michel LEROYER</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Stéphane LEBACHELEY</p>
---	---

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25025V-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/04/2025
Affichage : 15/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	29
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE – CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE DE L'ORNE (GDS).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L 2121-29.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dès constat de la présence de frelons asiatiques, l'autorité administrative, à savoir le Préfet de Département désigné par le décret n° 2017-595 du 21 avril 2017 relatif au contrôle et à la gestion de l'introduction et de la propagation de certaines espèces animales et végétales, peut procéder ou faire procéder à la capture ou à la destruction des spécimens de cette espèce (article L 411-8 du Code de l'environnement). Un arrêté préfectoral devant préciser les conditions de réalisation des opérations.

En l'absence d'un tel arrêté, les opérations de lutte contre le frelon ne sont pas financées par l'État. La destruction des nids reste à la charge des particuliers et peut, le cas échéant, être prise en charge en tout ou partie par des financements locaux émanant de collectivités territoriales.

Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil Municipal, dans le cadre de la lutte collective contre la prolifération du frelon asiatique engagée par le GDS de l'Orne, de prendre en charge une partie de ces frais, et de confier, à l'association départementale sanitaire, l'instruction des demandes de destruction des nids de frelons asiatiques des particuliers ainsi que la prise en charge afférente, selon les conditions suivantes :

- la commune prendra en charge une partie des factures de destruction de nids de frelons asiatiques.
- l'aide communale apportée ne pourra excéder 33,00 % du coût TTC de la facture, dans la limite d'un budget global de 1 500,00 € par an.
- l'aide communale apportée sera plafonnée à 50,00 € par demande.
- la prise en charge est subordonnée à l'intervention d'une entreprise adhérente à la charte de bonnes pratiques de destruction des nids de frelons asiatiques.
- le versement, au GDS de l'Orne, de frais de participation, à hauteur de 10,00 € par demande de destruction de nid, couvrant les frais de gestion administrative et de la plateforme, les frais engagés pour les avances de trésorerie et pour les contrôles d'entreprise lors des destructions de nids chez le particulier.

La présente convention est conclue pour l'année en cours, et sera renouvelée, chaque année, par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE DE CONCLURE, avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Orne (GDS), la convention relative à la lutte contre le frelon asiatique.**
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.**
- DÉCIDE la prise en charge, à compter de la date de signature de la convention, d'une partie des factures de destruction de nid de frelons asiatiques.**
- PRÉCISE que l'aide communale apportée ne pourra excéder 33,00 % du coût TTC de la facture.**
- PRÉCISE que l'aide communale apportée ne pourra excéder 50,00 € par prise en charge.**
- PRÉCISE que la prise en charge est subordonnée à l'intervention d'une entreprise adhérente à la charte de bonnes pratiques de destruction des nids de frelons asiatiques.**
- PRÉCISE que l'instruction des dossiers et le versement de la prise en charge seront confiés au Groupement de Défense Sanitaire (GDS) de l'Orne, après signature de la convention susvisée.**
- PROCEDE au versement, au GDS de l'Orne, de frais de participation, à hauteur de 10,00 € par demande de destruction de nid, couvrant les frais de gestion administrative et de la plateforme, les frais engagés pour les avances de trésorerie et pour les contrôles d'entreprise lors des destructions de nids chez le particulier.**
- CHARGE Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire et de signer tous documents s'y rapportant.**
- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.**

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

 <p>Le Maire, Michel LEROYER</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Stéphane LEBACHELEY</p>
---	---

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25026V-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/04/2025
Affichage : 15/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	29
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).**

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRE ET SUPPLÉANT AUX INSTANCES DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL ET GOEPARC MONDIAL DE L'UNESCO NORMANDIE-MAINE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Parc Naturel Régional et Géoparc mondial UNESCO Normandie-Maine achève son processus de renouvellement de son classement pour une durée de 15 ans (2024-2039).

A cet effet, la composition de chacune de ses instances délibérantes (Comité Syndical et Bureau Syndical) va s'en retrouver modifiée, du fait notamment de l'évolution du nombre de représentants de chacun des collèges (communes, villes partenaires, EPCI...) faisant suite aux différents mouvements intervenus (sortie de deux communes du parc et entrée de quatre communes et quinze EPCI).

Il convient désormais au Conseil Municipal de procéder à la désignation de deux délégués (un titulaire et un suppléant) pour rejoindre le collège électoral qui sera appelé à élire à son tour les représentants des communes au Comité Syndical.

Monsieur le Maire propose ainsi de maintenir les délégués désignés lors du renouvellement général du Conseil Municipal en juillet 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉSIGNE les délégués titulaire et suppléant qui seront amenés à siéger au sein des instances du syndicat mixte du Parc Naturel Régional et Géoparc mondial Normandie-Maine :

<u>Représentant titulaire :</u>	<u>Représentant suppléant :</u>
- Monsieur Yves SALLARD	- Monsieur Rémi DUJARRIER

- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

 <p>Le Maire, Michel LEROYER</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Stéphane LEBACHELEY</p>
--	---

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25027V-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/04/2025
Affichage : 15/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	29
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).**

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

**Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.**

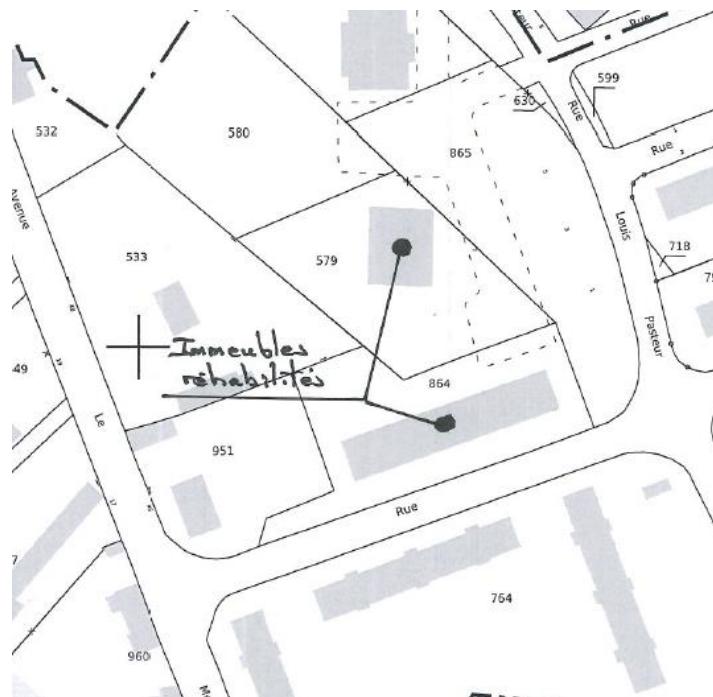
**OBJET : QUARTIER JACQUES PRÉVERT - ANNULATION D'OPÉRATIONS DE
DÉMOLITION ET REHABILITATION DE DEUX IMMEUBLES.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'étude Flash réalisée par la Caisse des Dépôts, en février 2019, identifiait 385 logements dans le Quartier Jacques Prévert (271 à Orne Habitat et 114 à Logissa) dont 98 étaient inoccupés. Cette étude préconisait une capacité d'accueil du quartier Jacques Prévert à maintenir autour de 300 logements.

Le Plan Stratégique de Patrimoine d'Orne Habitat, présenté le 26 août 2020, prévoit la démolition de l'immeuble de 24 logements situé au 1,3,5 Rue Gabriel Duhé et de l'immeuble de 20 logements situé au 7 Rue Pasteur et la reconstruction de 12 logements.

Une réflexion a été menée pour tenir compte de l'absence de logements vacants dans ces deux immeubles, de la difficulté de trouver des logements sur la commune pour le relogement des locataires et du besoin de maintenir un nombre de logements suffisant sur le Quartier.

Orne Habitat propose donc de modifier son Plan Stratégique de Patrimoine par la suppression du projet de démolition de ces deux immeubles et d'inscrire dans le calendrier prévisionnel un projet de réhabilitation de ces deux immeubles.



Pour information, la construction de 6 logements Orne Habitat, rue Joseph Ruest, devrait débuter courant de ce trimestre et celle de 4 logements Logissia, rue Pasteur, en fin d'année. D'autre part, la réhabilitation des quatre tours Logissia du quartier Jacques Prévert, représentant 78 logements, devrait également commencer au cours du 2^{ème} semestre 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE la proposition d'Orne Habitat de modification de son Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) par la suppression du projet de démolition des immeubles 1,3,5 Rue Gabriel Duhé et 7 Rue Pasteur, et d'inscrire dans ce plan la réhabilitation de ces deux immeubles.**
- **CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.**

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

<p>Le Maire,</p>  <p>Michel LEROYER</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Stéphane LEBACHELEY</p>
--	---

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25028V-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/04/2025
Affichage : 15/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	29
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).**

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

**Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.**

**OBJET : CONVENTION POUR LE FINANCEMENT DE LA RÉHABILITATION DU
MARCHÉ COUVERT AVEC LA RÉGION NORMANDIE.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par courrier en date du 10 février 2025, la Région Normandie nous informait de l'octroi d'une subvention de **100 000,00 €** pour le financement de la réhabilitation du Marché Couvert.

Afin de définir les engagements respectifs des parties ainsi que les modalités d'accompagnement financier de la Région pour cette opération, il y aurait lieu d'accepter de conclure, avec la Région Normandie, une convention de financement.

La présente convention prendra effet à compter de la date apposée par le dernier signataire, et arrivera à échéance six mois après la date limite de remise des pièces justificatives de paiement, soit le 27 juillet 2030.

Enfin, Monsieur le Maire ajoute que le plan de financement de cette opération est décomposé comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
Réhabilitation Marché Couvert	du 547 000,00 €	État (DETR) [29.92 %]	163 665,20 €
		Département de l'Orne [16.31 %]	89 200,00 €
		Région Normandie [18.28 %]	100 000,00 €
		Autofinancement [35.49 %]	194 134,80 €
TOTAL HT	547 000,00 €	TOTAL HT	547 000,00 €
TOTAL TTC	656 400,00 €	TOTAL TTC	656 400,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE DE CONCLURE, avec la Région Normandie, la convention pour le financement de la réhabilitation du Marché Couvert.**

- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.**

- **CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.**

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

 <p>Le Maire, Michel LEROYER</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Stéphane LEBACHELEY</p>
--	---

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25029V-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/04/2025
Affichage : 15/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	29
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).**

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : PRISE EN CHARGE PAR L'ÉTAT DES FRAIS LIÉS AU DÉCÈS EN SERVICE DU CAPORAL VAZIL BYCHYK - DÉROGATION.

- Vu le décret n° 2015-1535 du 25 novembre 2015 relatif à la prise en charge par l'Etat des frais liés au décès en service des militaires.
- Vu le règlement du service funéraire et du Cimetière de La Ferté-Macé, actualisé le 02 octobre 2023.
- Vu la décision n° DCM/23/125/V en date du 18 décembre 2023 portant sur les tarifs des services communaux – Année 2024.
- Vu l'arrêté municipal de nouvelle concession n° 2025-000006 en date du 21 janvier 2025.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Caporal Vazil BYCHYK, habitant de La Ferté-Macé, est décédé, dans l'exercice de ses fonctions, lors d'un accident de la route au retour d'un exercice d'entraînement de tir, le mercredi 30 octobre 2024 à DJIBOUTI (République de Djibouti, État de la Corne de l'Afrique).

Vazil BYCHYK avait 26 ans, et est inhumé au Cimetière de La Ferté-Macé.

L'Etat accompagne la famille endeuillée de Vazil BYCHYK. La prise en charge des frais de concession funéraire d'une durée de 30 ans a ainsi été réglée par la puissance publique.

En effet, l'État participe aux frais liés au décès en service des militaires dans les conditions fixées par le décret n° 2015-1535 du 25 novembre 2015 relatif à la prise en charge par l'Etat des frais liés au décès en service des militaires.

Considérant que les frais susmentionnés comprennent les frais de concession funéraire pour une durée initiale maximale de cinquante ans, y compris le renouvellement de concessions d'une durée inférieure, à l'exclusion des frais d'entretien de ladite concession, il y aurait lieu de déroger aux règles de l'article n° 9 du règlement du service funéraire et du Cimetière de La Ferté-Macé actualisé le 02 octobre 2023, précisant notamment :

« **ARTICLE 9** – Des terrains peuvent être concédés, dans le Cimetière de La Ferté-Macé, pour sépultures particulières, pour une période de trente ans, renouvelable en durée de quinze ou trente ans. Ces concessions seront faites conformément aux dispositions stipulées dans le tarif voté par le Conseil Municipal, régulièrement approuvé. Un arrêté municipal prononce le renouvellement de la concession. La demande anticipée de renouvellement de la concession est autorisée dans les conditions suivantes :

- le tarif applicable est celui en vigueur à la date de la demande de renouvellement.
- la durée de la concession nouvellement renouvelée se substitue à la durée restant à courir, les durées ne se cumulent pas ».

A cet effet, Monsieur le Maire propose que la concession trentenaire n° 4097, emplacement B-424, accordée, le 14 novembre 2024, pour la sépulture de Monsieur Vazil BYCHYK et sa famille soit concédée, à titre dérogatoire, pour un droit d'usage de 60 ans, expirant le 14 novembre 2084, selon les tarifs en vigueur au moment de l'acquisition de la concession.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE DE DÉROGER aux règles de l'article n° 9 du règlement du service funéraire et du Cimetière de La Ferté-Macé actualisé le 02 octobre 2023, par l'accord, à titre dérogatoire, d'une concession funéraire, pour une durée de 60 ans, selon les tarifs en vigueur au moment de l'acquisition.

- PRÉCISE que la durée de la concession expirera le 14 novembre 2084.

- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

 <p>Le Maire, Michel LEROYER</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Stéphane LEBACHELEY</p>
---	---

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25030V-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/04/2025
Affichage : 15/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	29
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).**

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

**Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.**

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI ADMINISTRATIF DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L313-1,
- Vu le budget de la collectivité,
- Vu le tableau des effectifs existant,
- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 27 mars 2025.
- Considérant la nécessité de mettre en œuvre, sous la direction du Maire ou des élus délégués, les politiques déclinées par l'équipe municipale, de gérer les moyens humains et financiers de la commune, de coordonner les activités des services.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire ajoute qu'en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial (CST).

Compte tenu de l'évolution des besoins, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Les crédits nécessaires à cette création de poste seront inscrits au chapitre 012 du Budget 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PROCEDE, à compter du 15 avril 2025, à la suppression de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à temps complet.**

- **PROCEDE, à effet au 15 avril 2025, à la création d'un emploi administratif de direction, ayant vocation à occuper les fonctions de Directeur Général des Services d'une commune de 2 000 à 10 000 habitants.**

- **PRÉCISE que l'agent sera recruté au grade d'Attaché Principal, à temps complet, relevant de la catégorie A, au sein de la Direction Générale des Services.**

- **PRÉCISE que cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique.**

- **MODIFIE le tableau suivant :**

Intitulé du poste	Catégorie	Filière	Grade	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Service de rattachement fonctionnel
Directeur Général des Services	A	ADMINISTRATIVE	Attaché Principal	35/35	1	Direction Générale des Services

- **PRÉCISE que les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2025.**

- **CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.**

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

 <p>Le Maire, Michel LEROYER</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Stéphane LEBACHELEY</p>
---	---

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25031V-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/04/2025
Affichage : 15/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	29
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CHARGÉ(E) DE TRAVAUX ESPACES VERTS - MODIFICATIF.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28,
- Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,
- Vu le budget de la collectivité,
- Vu le tableau des effectifs existant,
- Vu la délibération n° D/25/013/V en date du 13 février 2025 portant sur la création d'un emploi permanent de chargé(e) de travaux espaces verts,
- Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin de continuité du service dans le cadre d'un départ en retraite, et afin d'assurer une transmission des compétences par un chevauchement temporaire des effectifs, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints techniques ou du cadre d'emploi des agents de maîtrise.
- Considérant qu'il convient de déterminer, avec précision suffisante, l'ensemble des cadres d'emploi pouvant pourvoir cet emploi.
- Considérant qu'il y aurait lieu d'abroger la délibération n° D/25/013/V en date du 13 février 2025.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison des besoins de la collectivité dans le cadre d'un départ en retraite, et afin d'assurer une transmission des compétences par un chevauchement temporaire des effectifs, il y aurait lieu de procéder à la création d'un poste de chargé(e) de travaux espaces verts.

Ce poste pourrait être pourvu par un agent titulaire de la filière technique, par référence aux grades suivants :

- Adjoint technique.
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
- Agent de maîtrise.

Monsieur le Maire précise que s'il n'y avait pas de candidats stagiaires ou titulaires correspondant au profil déterminé, ce poste pourrait alors être pourvu par un agent contractuel. Dans cette hypothèse, cet agent serait alors recruté pour une durée d'un an renouvelable.

Les crédits nécessaires à cette création de poste seront inscrits au chapitre 012 du budget 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ABROGE la délibération n° D/25/013/V en date du 13 février 2025.

- CRÉE, à effet au 1^{er} mai 2025, un poste pouvant être pourvu sur plusieurs grades : adjoint technique, adjoint technique principal 2^{ème} classe ou agent de maîtrise, dans le cadre d'emplois des adjoints techniques, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de chargé(e) de travaux espaces verts.

Le cas échéant, après le délai légal de parution de la vacance d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois, sauf cas d'urgence, l'emploi pourra également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2°.

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, il est précisé :

- la nature des fonctions : chargé(e) de travaux espaces verts.
- le niveau de recrutement : expérience professionnelle souhaitée.
- le niveau de rémunération : au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade.

Intitulé du poste	Catégorie	Filière	Grade	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Service de rattachement fonctionnel
Chargé(e) de travaux espaces verts	C	TECHNIQUE	- Adjoint technique - Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe - Agent de maîtrise	35/35 ^{ème}	1	Services techniques

- PRÉCISE que cet emploi sera créé, à temps complet, pour une durée de 35 heures.
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la collectivité.
- PRÉCISE que le tableau des effectifs de la collectivité sera modifié en ce sens.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.
- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

 <p>Le Maire, Michel LEROYER</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Stéphane LEBACHELEY</p>
---	---

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25032VR-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/04/2025
Affichage : 17/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	29
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).**

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

**Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.**

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,
- Vu le budget de la collectivité,
- Vu le tableau des effectifs existant,
- Vu l'avis favorable émis par le Comité Social Territorial (CST) en date du 27 mars 2025,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Monsieur le Maire ajoute qu'en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu de la réorganisation du service « Affaires Scolaires et Restaurant Municipal », il y aurait lieu de procéder, à effet au 15 avril 2025, à la suppression d'un emploi d'adjoint d'animation permanent, à temps non complet, à raison de 17 heures hebdomadaires, et de procéder à la création d'un poste d'adjoint d'animation permanent, à temps non complet, à concurrence de 7/35^{ème}.

Les crédits nécessaires à cette création de poste seront inscrits au chapitre 012 du Budget 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- PROCEDE à la suppression, à compter du 15 avril 2025, de l'emploi correspondant au grade d'adjoint d'animation permanent à temps non complet, à raison de 17 heures hebdomadaires, et affecté au service « Affaires Scolaires et Restaurant Municipal ».

- PROCEDE à la création, à effet au 15 avril 2025, d'un emploi correspondant au grade d'adjoint d'animation, à temps non complet, à raison de 7 heures hebdomadaire, relevant de la catégorie C et affecté au service « Affaires Scolaires et Restaurant Municipal ».

- PRÉCISE que cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique.

- PRÉCISE que le tableau des effectifs de la collectivité sera modifié en ce sens :

Intitulé du poste	Catégorie	Filière	Grade	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Service de rattachement fonctionnel
Agent d'animation	C	ANIMATION	Adjoint d'animation	7/35 ^{ème}	0.2	Affaires Scolaires et Restaurant Municipal

- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la collectivité.

- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

 <p>Le Maire, Michel LEROYER</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Stéphane LEBACHELEY</p>
---	---

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25033V-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/04/2025
Affichage : 15/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	29
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).**

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

**Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.**

OBJET : PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES SÉJOURS DÉCOUVERTES DES ÉCOLES PRIMAIRES FERTOISES – ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, chaque année, les écoles maternelles et élémentaires fertoises organisent des séjours découvertes à destination de leurs élèves.

La municipalité, dans le cadre de sa politique en matière d'éducation, et dans l'objectif de favoriser tous les projets visant à l'épanouissement intellectuel et personnel de ses élèves, soutient financièrement les écoles primaires pour l'organisation de ces séjours, à hauteur de **8,40 € par jour et par élève**.

Pour l'année scolaire 2024/2025, Monsieur le Maire propose de reconduire la participation communale apportée aux établissements scolaires pour la programmation des voyages scolaires éducatifs des écoles primaires de la commune.

Dans le cadre de ce dispositif, les séjours suivants ont ainsi été recensés :

■ **Site de Paul Souvray** :

- Période du 10 au 12 mars 2025 : 71 élèves CP/CE1, CE1/CE2 et CE2/CM1, pour un séjour à Montmartin sur Mer dans la Manche.

Montant de la participation communale : 8,40 € x 3 jours x 71 élèves = **1789,20 €**.

- Période du 10 au 13 juin 2025 : 50 élèves CM1/CM2 pour un séjour multisports à La Ferté Macé.

Montant de la participation communale : 8,40 € x 4 jours x 50 élèves = **1680,00 €**

Il convient de préciser que pour les écoles publiques, une contribution supplémentaire totale de **1 000,00 €** est également attribuée pour la prise en charge des frais liés aux déplacements de ces voyages éducatifs.

■ **Ecole Sainte Marie** :

- Période du 30 juin au 1^{er} juillet 2025 : 13 élèves de CM2 pour un séjour à Caen.

Montant de la participation communale : 8,40 € x 2 jours x 13 élèves = **218,40 €**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- RECONDUIT, pour l'année scolaire 2024/2025, le montant de la participation communale apportée pour l'organisation des séjours découvertes des écoles maternelles et élémentaires fertoises, à hauteur de 8,40 € par jour et enfant.

- RECONDUIT la contribution financière supplémentaire de 1 000,00 € apportée aux écoles publiques pour la prise en charge des frais liés au déplacement de ces voyages éducatifs.

- PRÉCISE que ces différentes participations seront versées sur le compte « Classes transplantées » de la coopérative scolaire de l'école Paul Souvray, et sur le compte de l'OGEC pour l'école Sainte Marie.

- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

 <p>Le Maire, Michel LEROYER</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Stéphane LEBACHELEY</p>
---	---

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25034V-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/04/2025
Affichage : 15/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	29
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).**

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

**Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.**

**OBJET : TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES SCOLAIRES 2025-2028 –
CONVENTION TRIENNALE.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lancée en septembre 2018, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté compte parmi ses engagements celui de conforter les droits fondamentaux des enfants et réduire les privations au quotidien.

Afin d'alléger le poids des dépenses d'alimentation pour les familles défavorisées, améliorer la qualité des repas servis aux enfants et donner à chacun les moyens de la réussite, l'Etat soutient la mise en place par les collectivités de tarifications sociales des cantines scolaires.

A cette fin, il verse une aide financière de 3,00 € par repas servi au tarif maximal d'1,00 €, dans le cadre d'une grille tarifaire progressive calculée selon les revenus et le nombre d'enfants du foyer. Cette grille doit comporter au moins trois tranches, dont au moins une tranche est inférieure ou égale à 1,00 € et une supérieure à 1,00 €. Le tarif inférieur ou égal à 1,00 € est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000,00 €.

Afin de définir les engagements des parties dans le cadre de ce dispositif, il convient de signer, avec les services de l'état, une convention.

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans, à compter de sa date de signature, et pourra être renouvelée en accord avec les parties.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE DE CONCLURE, avec le Ministère des solidarités et de la santé, la convention triennale de mise en œuvre du dispositif « Tarification sociale des cantines scolaires », au sein des Écoles Publiques Fertoises, pour la période 2025-2028

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

 <p>Le Maire, Michel LEROYER</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Stéphane LEBACHELEY</p>
---	---

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200060960-20250410-D25035V-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2025

Affichage : 16/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	29
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).**

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

**Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.**

OBJET : COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire propose d'adopter le Compte de Gestion 2024 du Budget Principal de la commune, tel qu'il a été arrêté par Monsieur HAMEL, comptable du Trésor Public.

Il est en concordance complète avec le Compte Administratif, excepté qu'il intègre les résultats du budget de la Communauté de Communes La Ferté-St Michel, comme suite à sa dissolution.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPE le Compte de Gestion 2024 du Budget Principal de la commune.**

- **CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.**

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

 Le Maire, Michel LEROYER	Le secrétaire de séance,  Stéphane LEBACHELEY
--	---

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25036V-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025
Affichage : 15/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	29
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

**OBJET : COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT
« ÉCO-QUARTIER DE CLOUET ».**

Monsieur le Maire propose d'adopter le Compte de Gestion 2024 du budget annexe du lotissement « ÉCO-QUARTIER DE CLOUET », tel qu'il a été arrêté par Monsieur HAMEL, comptable du Trésor Public.

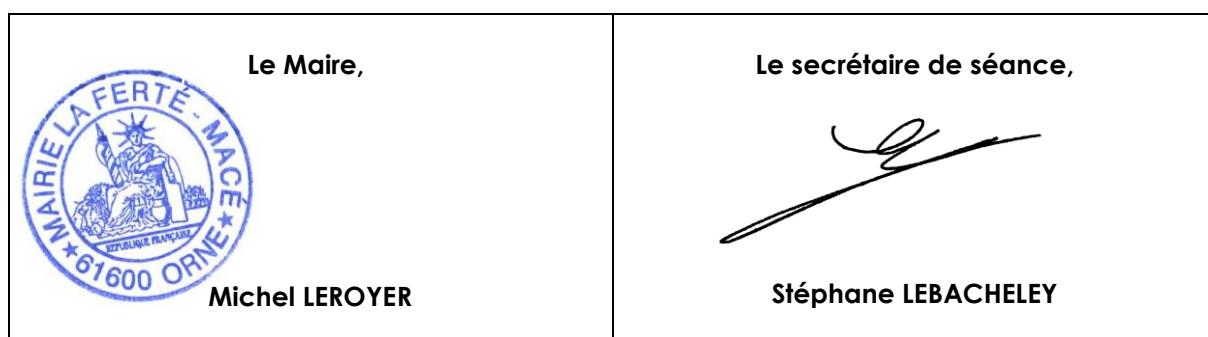
Il est en concordance complète avec le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPE le Compte de Gestion 2024 du budget annexe du lotissement
« ÉCO-QUARTIER DE CLOUET ».

- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25037V-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/04/2025
Affichage : 15/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	29
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).**

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

**Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.**

**OBJET : COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT
« LA BARBERE ».**

Monsieur le Maire propose d'adopter le Compte de Gestion 2024 du budget annexe du lotissement « LA BARBERE », tel qu'il a été arrêté par Monsieur HAMEL, comptable du Trésor Public.

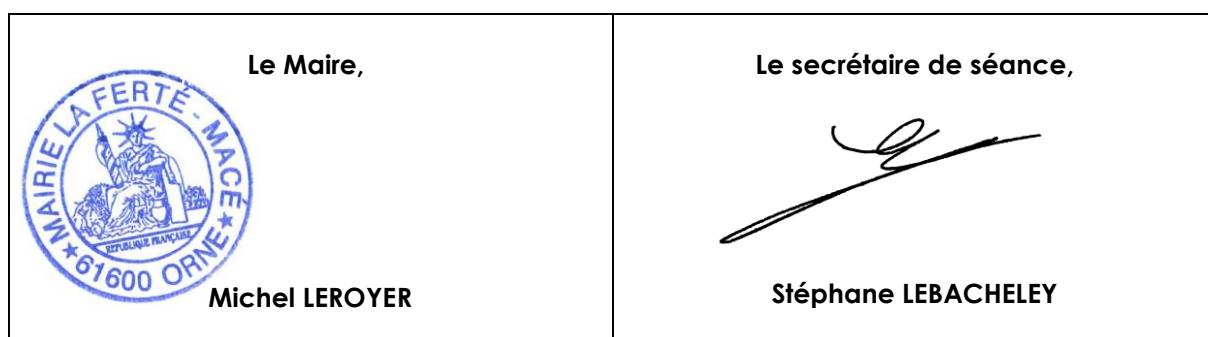
Il est en concordance complète avec le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTÉ le Compte de Gestion 2024 du budget annexe du lotissement « LA BARBERE ».

- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25038V-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/04/2025
Affichage : 15/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	29
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).**

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

**Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.**

**OBJET : COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT
« AVENUE DU PRESIDENT COTY ».**

Monsieur le Maire propose d'adopter le Compte de Gestion 2024 du budget annexe du lotissement « AVENUE DU PRESIDENT COTY », tel qu'il a été arrêté par Monsieur HAMEL, comptable du Trésor Public.

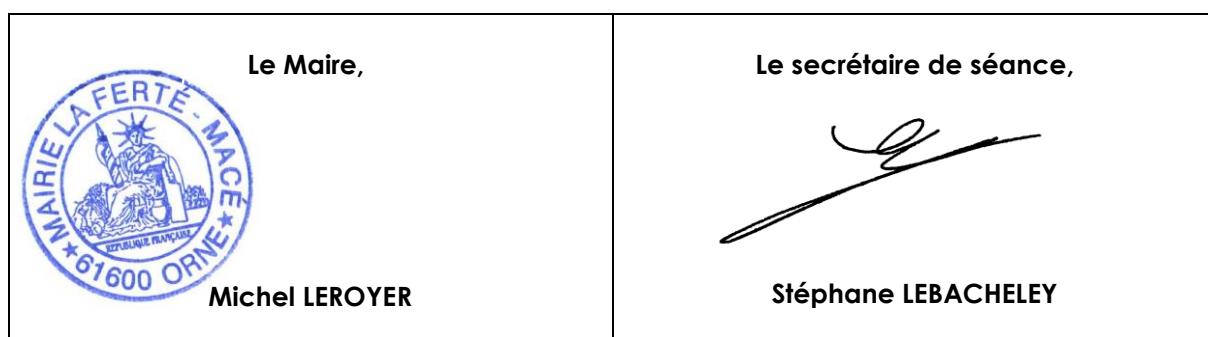
Il est en concordance complète avec le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPE le Compte de Gestion 2024 du budget annexe du lotissement
« AVENUE DU PRESIDENT COTY ».

- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25039V-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/04/2025
Affichage : 15/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	29
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).**

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

**Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.**

**OBJET : COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT
« LA PERRIERE ».**

Monsieur le Maire propose d'adopter le Compte de Gestion 2024 du budget annexe du lotissement « LA PERRIERE », tel qu'il a été arrêté par Monsieur HAMEL, comptable du Trésor Public.

Il est en concordance complète avec le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTÉ le Compte de Gestion 2024 du budget annexe du lotissement « LA PERRIERE ».

- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

Le Maire,



Michel LEROYER

Le secrétaire de séance,

Stéphane LEBACHELEY

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25040VR-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/04/2025
Affichage : 29/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	24
Absents	09
Votants	28
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).**

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

**Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.**

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.

Monsieur Michel LEROYER, Maire de La Ferté-Macé, ayant présenté et commenté le Compte Administratif 2024 du Budget Principal de la commune, Monsieur Olivier BREUIL, Maire-Adjoint en charge de l'Administration et des Finances, préside la séance pour l'approbation dudit compte, lequel a été lu chapitre par chapitre.

Monsieur Michel LEROYER, Maire de La Ferté-Macé, se retire et ne participe pas au vote.

■ Commune de La Ferté-Macé :

- Dépenses de fonctionnement	8 449 438.66 €
- Recettes de fonctionnement	8 924 179.09 €
- Dépenses d'investissement	4 273 777.26 €
- Recettes d'investissement	3 009 261.60 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Administratif 2024 du Budget Principal de la commune de La Ferté-Macé.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

<p>Le Président de séance</p>  <p>Olivier BREUIL</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Stéphane LEBACHELEY</p>
---	---

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25041V-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/04/2025
Affichage : 16/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	24
Absents	09
Votants	28
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).**

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

**Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.**

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT
« ECO-QUARTIER DE CLOUET ».**

Monsieur Michel LEROYER, Maire de La Ferté-Macé, ayant présenté et commenté le Compte Administratif 2024 du budget annexe du Lotissement « ECO-QUARTIER DE CLOUET », Monsieur Olivier BREUIL, Maire-Adjoint en charge de l'Administration et des Finances, préside la séance pour l'approbation dudit compte, lequel a été lu chapitre par chapitre.

Monsieur Michel LEROYER, Maire de La Ferté-Macé, se retire et ne participe pas au vote.

■ **Lotissement « Éco-Quartier de Clouet » :**

- Dépenses de fonctionnement	0,00 €
- Recettes de fonctionnement	0,00 €
- Dépenses d'investissement	0,00 €
- Recettes d'investissement	0,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Administratif 2024 du budget annexe du Lotissement « ECO-QUARTIER DE CLOUET ».

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

<p>Le Président de séance</p>  <p>Olivier BREUIL</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Stéphane LEBACHELEY</p>
---	---

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25042VR-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/04/2025
Affichage : 29/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	24
Absents	09
Votants	28
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).**

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

**Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.**

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE DU
LOTISSEMENT « LA BARBERE ».**

Monsieur Michel LEROYER, Maire de La Ferté-Macé, ayant présenté et commenté le Compte Administratif 2024 du budget annexe du Lotissement « LA BARBERE », Monsieur Olivier BREUIL, Maire-Adjoint en charge de l'Administration et des Finances, préside la séance pour l'approbation dudit compte, lequel a été lu chapitre par chapitre.

Monsieur Michel LEROYER, Maire de La Ferté-Macé, se retire et ne participe pas au vote.

■ **Lotissement « La Barbère » :**

- Dépenses de fonctionnement	72 622.40 €
- Recettes de fonctionnement	87 317.03 €
- Dépenses d'investissement	70 640.26 €
- Recettes d'investissement	71 514.10 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Administratif 2024 du budget annexe du Lotissement « LA BARBERE ».

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

Le Président de séance



Olivier BREUIL

Le secrétaire de séance,



Stéphane LEBACHELEY

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25043V-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/04/2025
Affichage : 16/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	24
Absents	09
Votants	28
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).**

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

**Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.**

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE DU
LOTISSEMENT « AVENUE DU PRÉSIDENT COTY ».**

Monsieur Michel LEROYER, Maire de La Ferté-Macé, ayant présenté et commenté le Compte Administratif 2024 du budget annexe du Lotissement « AVENUE DU PRÉSIDENT COTY », Monsieur Olivier BREUIL, Maire-Adjoint en charge de l'Administration et des Finances, préside la séance pour l'approbation dudit compte, lequel a été lu chapitre par chapitre.

Monsieur Michel LEROYER, Maire de La Ferté-Macé, se retire et ne participe pas au vote.

■ **Lotissement « Avenue du Président Coty » :**

- Dépenses de fonctionnement	95 503.96 €
- Recettes de fonctionnement	64 607.78 €
- Dépenses d'investissement	0.00 €
- Recettes d'investissement	0.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Administratif 2024 du budget annexe du Lotissement « AVENUE DU PRÉSIDENT COTY ».

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

<p>Le Président de séance</p>  <p>Olivier BREUIL</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Stéphane LEBACHELEY</p>
---	---

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25044V-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/04/2025
Affichage : 16/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	24
Absents	09
Votants	28
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LA PERRIERE ».

Monsieur Michel LEROYER, Maire de La Ferté-Macé, ayant présenté et commenté le Compte Administratif 2024 du budget annexe du Lotissement « LA PERRIERE », Monsieur Olivier BREUIL, Maire-Adjoint en charge de l'Administration et des Finances, préside la séance pour l'approbation dudit compte, lequel a été lu chapitre par chapitre.

Monsieur Michel LEROYER, Maire de La Ferté-Macé, se retire et ne participe pas au vote.

■ **Lotissement « La Perrière » :**

- Dépenses de fonctionnement	53 270.46 €
- Recettes de fonctionnement	0.00 €
- Dépenses d'investissement	0.00 €
- Recettes d'investissement	0.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Administratif 2024 du budget annexe du Lotissement « LA PERRIERE ».

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

Le Président de séance



Olivier BREUIL

Le secrétaire de séance,



Stéphane LEBACHELEY

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25045V-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/04/2025
Affichage : 15/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	29
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT – EXERCICE 2024.

Après avoir entendu la lecture du Compte Administratif de l'année 2024.

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024.

■ VILLE :

Résultat de fonctionnement de l'exercice du budget principal :	+474 740,43
Résultat antérieur reporté du budget principal :	+3 670 508,18
Reprise d'une partie du résultat de la CDC La Ferté-St Michel	+419 720,86
Résultat à affecter :	+4 564 969,47
Besoin de financement du budget principal :	+2 673 635,90
Solde des restes à réaliser (déficit) :	-265 170,11
Reprise d'une partie du résultat de la CDC La Ferté-St Michel	1 249 068,41
1) Affectation en réserves (compte 1068) en investissement :	+1 159 397,38
2) Report en fonctionnement (compte 002) :	+3 405 572,09
Déficit de fonctionnement reporté (compte 002) :	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'affecter le compte de résultat du Budget Principal de la commune, pour l'exercice 2024, selon le tableau ci-dessus.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

 <p>Le Maire, Michel LEROYER</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Stéphane LEBACHELEY</p>
---	---

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25046V-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/04/2025
Affichage : 16/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	29
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).**

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

**Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.**

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire présente et commente le Budget Primitif 2025 du Budget Principal de la commune.

Le budget s'équilibre en fonctionnement pour un montant de **11 961 932.06 €** et en investissement pour un montant de **7 812 455.85 €**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (huit abstentions) :

- APPROUVE le Budget Primitif 2025 du Budget Principal de la commune.

- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

Le Maire,



Michel LEROYER

Le secrétaire de séance,

Stéphane LEBACHELEY

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25047V-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/04/2025
Affichage : 16/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	29
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).**

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

**Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.**

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT
« ECO-QUARTIER DE CLOUET ».**

Monsieur le Maire présente et commente le Budget Primitif 2025 du budget annexe du Lotissement « ECO-QUARTIER DE CLOUET ».

Le budget s'équilibre en fonctionnement pour un montant de **217 533.17 €** et en investissement pour un montant de **396 550.34 €**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (huit abstentions) :

- APPROUVE le Budget Primitif 2025 du budget annexe du Lotissement « ECO-QUARTIER DE CLOUET ».

- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,



Le Maire,

Michel LEROYER

Le secrétaire de séance,

Stéphane LEBACHELEY

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25048V-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/04/2025
Affichage : 16/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	29
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).**

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

**Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.**

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT
« LA BARBERE ».**

Monsieur le Maire présente et commente le Budget Primitif 2025 du budget annexe du Lotissement « LA BARBERE ».

Le budget s'équilibre en fonctionnement pour un montant de **114 489.80 €** et en investissement pour un montant de **181 489.12 €**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (huit abstentions) :

- APPROUVE le Budget Primitif 2025 du budget annexe du Lotissement « LA BARBERE ».
- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

 <p>Le Maire, Michel LEROYER</p>	<p>Le secrétaire de séance, Stéphane LEBACHELEY</p> 
---	--

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25049V-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/04/2025
Affichage : 16/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	29
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT
« AVENUE DU PRÉSIDENT COTY ».**

Monsieur le Maire présente et commente le Budget Primitif 2025 du budget annexe du Lotissement « AVENUE DU PRÉSIDENT COTY ».

Le budget s'équilibre en fonctionnement pour un montant de **294 991.33 €** et en investissement pour un montant de **503 150.66 €**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (huit abstentions) :

- APPROUVE le Budget Primitif 2025 du budget annexe du Lotissement « AVENUE DU PRÉSIDENT COTY ».

- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,



Le Maire,

Michel LEROYER

Le secrétaire de séance,

Stéphane LEBACHELEY

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25050V-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/04/2025
Affichage : 16/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	29
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LA PERRIERE ».

Monsieur le Maire présente et commente le Budget Primitif 2025 du budget annexe du Lotissement « LA PERRIERE ».

Le budget s'équilibre en fonctionnement pour un montant de **79 566.62 €** et en investissement pour un montant de **83 011.62 €**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (huit abstentions) :

- APPROUVE le Budget Primitif 2025 du budget annexe du Lotissement « LA PERRIERE ».

- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

 <p>Le Maire, Michel LEROYER</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Stéphane LEBACHELEY</p>
---	---

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25051V-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/04/2025
Affichage : 15/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	29
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).**

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

**Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.**

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les taux d'imposition adoptés pour l'exercice 2024, et propose de les maintenir pour l'exercice 2025, de la manière suivante :

TAXE	TAUX 2024	PROPOSITION TAUX 2025
Taxe d'habitation	20,54 %	20,54 %
Taxe foncière (bâti)	44,05 %	44,05 %
Taxe foncière (non bâti)	30,41 %	30,41 %

Par ailleurs, Monsieur le Maire ajoute que la création de la commune nouvelle a produit ses effets fiscaux à compter du 1^{er} janvier 2017, et que le Conseil Municipal a décidé un lissage des taux entre les deux communes « historiques » sur 12 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOpte, pour l'année 2025, les taux d'impositions des trois taxes locales, selon le tableau exposé ci-dessus.

- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

<p>Le Maire,</p>  <p>Michel LEROYER</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Stéphane LEBACHELEY</p>
--	---

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25052V-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/04/2025
Affichage : 15/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	29
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).**

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

**Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.**

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2025.

- Vu l'avis favorable de la commission « Culture, Sports et Loisirs » en date du 10 mars 2025.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les membres du Conseil Municipal ont la volonté de maintenir, au titre de l'année 2025, le soutien au mouvement associatif.

Ainsi, le tableau des subventions de l'année 2025 découle des réflexions suivantes :

- Le tissu associatif local, du fait de sa large diversité, contribue à la dynamisation de la vie sociale de la ville ;
- Le soutien matériel et/ou financier envisagé est une volonté politique de la municipalité d'accompagner ces structures associatives dans leurs projets de développement ;
- la nécessité d'inscrire ce montant dans un cadre budgétaire analytique strict.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention) :

- DÉCIDE D'ALLOUER, pour l'année 2025, les subventions aux associations, selon le tableau de répartition ci-annexé.

- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

 <p>Le Maire, Michel LEROYER</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Stéphane LEBACHELEY</p>
---	---

COMMUNE DE LA FERTÉ-MACÉ
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNÉE 2025

SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVÉ :

ASSOCIATION	2024	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2024	TOTAL SUBVENTIONS 2024	2025	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2025	TOTAL SUBVENTIONS 2025	Se retirent et ne participent pas au vote	REMARQUES
■ AGRICULTURE - ENVIRONNEMENT ■								
Comice agricole La Ferté-Macé	-	1 500,00 €	1 500,00 €	0,00 €	-	0,00 €		
Comice d'arrondissement de Domfront	-	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	-	0,00 €		
TOTAL AGRICULTURE - ENVIRONNEMENT	0,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	-
■ ANTOIGNY ■								
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Couterne	-	0,00 €	0,00 €	-	-	0,00 €		
Anciens combattants des 3 communes (Antoigny-Méhoudin-Saint Ouen le Brisoult)	100,00 €	-	100,00 €	100,00 €	-	100,00 €		
Club des trois clochers Antoigny-Méhoudin-Saint Ouen le Brisoult	70,00 €	-	70,00 €	70,00 €	-	70,00 €		
Comité de Kermesse Saint Martin Antoigny	-	0,00 €	0,00 €	-	-	0,00 €		
Pêche pisciculture Antoigny	150,00 €	-	150,00 €	150,00 €	-	150,00 €		
TOTAL ANTOIGNY	320,00 €	0,00 €	320,00 €	320,00 €	0,00 €	320,00 €	-	-
■ CULTURE ■								
Amicale Philatélique Fertoise	65,00 €	-	65,00 €	65,00 €	-	65,00 €		
ANIM'FERTÉ	300,00 €	1 400,00 €	1 700,00 €	300,00 €	1 400,00 €	1 700,00 €		Spectacle au Parc Barré-Saint
CHMF - Club Hydro Modélisme Fertois	122,00 €	-	122,00 €	122,00 €	-	122,00 €		
Collectif RAFIOT KEETANG	-	-	0,00 €	-	-	0,00 €		
Conférence de Gastronomie Normande "La Tripière Fertoise"	250,00 €	-	250,00 €	250,00 €	-	250,00 €		
Les Amis de Bernard Chardon	-	1 500,00 €	1 500,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €		Festival street art et informatique
LES ANDAIN'RIES (festival d'humour)	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	-	1 500,00 €	1 500,00 €		Festival d'humour (subvention exceptionnelle allouée chaque année)
Les cartophiles fertois	0,00 €	-	0,00 €	80,00 €	-	80,00 €		
L'EZ ARTS OSŒURS	-	-	0,00 €	-	-	0,00 €		
PARADE (Photographes Animaliers de la Région des Andaines et Découverte de l'Environnement)	150,00 €	-	150,00 €	-	-	0,00 €		
PARTICIPER POUR BOUGER	0,00 €	400,00 €	400,00 €	-	-	0,00 €		
Pays Bas-Normand	-	-	0,00 €	-	-	0,00 €		
Rail Miniature du Pays Fertois - RMPP	150,00 €	-	150,00 €	150,00 €	-	150,00 €		
Septembre Musical de l'Orne	-	-	0,00 €	-	4 500,00 €	4 500,00 €		Concert église ND
UIA Normandie	1 565,00 €	-	1 565,00 €	1 565,00 €	-	1 565,00 €		
TOTAL CULTURE	2 602,00 €	4 800,00 €	7 402,00 €	7 532,00 €	12 400,00 €	19 932,00 €	-	-
■ JEUNESSE ■								
AS école Sainte Marie	265,00 €	-	265,00 €	265,00 €	-	265,00 €		
AS Collège Jacques Brel	415,00 €	-	415,00 €	415,00 €	-	415,00 €		
AS Collège Notre-Dame	415,00 €	-	415,00 €	415,00 €	-	415,00 €		
AS EREA	415,00 €	-	415,00 €	415,00 €	-	415,00 €		
AS du Lycée Flora Tristan	415,00 €	-	415,00 €	415,00 €	-	415,00 €		
CFA ALLENCON	-	300,00 €	300,00 €	-	150,00 €	150,00 €		
USEF - Union Sportive Étudiants Fertois - Lycée des Andaines	415,00 €	-	415,00 €	0,00 €	-	0,00 €		Pas de demande
USEP Souvray Prévert	500,00 €	-	500,00 €	500,00 €	-	500,00 €		
TOTAL JEUNESSE	2 840,00 €	800,00 €	3 640,00 €	2 425,00 €	150,00 €	2 575,00 €	-	-
■ JUMELAGE ■								
Comité de Jumelage franco-anglais (LUDLOW)	400,00 €	-	400,00 €	400,00 €	-	400,00 €		
Comité de Jumelage franco-allemand (NEUSTADT)	400,00 €	-	400,00 €	400,00 €	-	400,00 €		
Comité de Jumelage La Ferté-Savoigne	400,00 €	-	400,00 €	400,00 €	-	400,00 €		
TOTAL JUMELAGE	1 200,00 €	0,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	0,00 €	1 200,00 €	-	-
■ SÉNIORS ■								
Age d'Or du Pays Fertois	1 000,00 €	-	1 000,00 €	1 000,00 €	-	1 000,00 €		
Amis des Personnes Âgées du CHIC	650,00 €	-	650,00 €	650,00 €	-	650,00 €		
CLIC du Bocage	150,00 €	-	150,00 €	150,00 €	-	150,00 €		
Les Retraités Hospitaliers Fertois	200,00 €	-	200,00 €	200,00 €	-	200,00 €		
Union des Retraités et des Personnes Âgées	1 400,00 €	-	1 400,00 €	1 400,00 €	-	1 400,00 €	R. FOUCHER	
TOTAL SÉNIORS	3 400,00 €	0,00 €	3 400,00 €	3 400,00 €	0,00 €	3 400,00 €	-	-
■ SOLIDARITÉ - SANTÉ - SOCIAL - INSERTION ■								
Amicale des Sapeurs-Pompiers de La Ferté-Macé	500,00 €	-	500,00 €	500,00 €	-	500,00 €		
AREDEF (Association pour l'accès des Réfugiés En Domfrontais Et La Ferté-Macé)	240,00 €	-	240,00 €	240,00 €	-	240,00 €		
Association des Donneurs de Sang Bénévoles	240,00 €	-	240,00 €	240,00 €	-	240,00 €		
Association des Familles	1 000,00 €	-	1 000,00 €	1 000,00 €	-	1 000,00 €		
Association des Paralysés de France	50,00 €	-	50,00 €	0,00 €	-	0,00 €		
BAOBAB	75,00 €	-	75,00 €	75,00 €	-	75,00 €		
CIDFF de l'Orne	500,00 €	-	500,00 €	500,00 €	-	500,00 €		
Entraid'addict 61 (Alcool Assistance)	200,00 €	-	200,00 €	250,00 €	-	250,00 €		
ENVOL SANS ALCOOL	362,00 €	-	362,00 €	362,00 €	-	362,00 €		
FNATH	150,00 €	-	150,00 €	150,00 €	-	150,00 €		
GEM TSA Orne	0,00 €	-	0,00 €	-	100,00 €	100,00 €		Pas de demande
Les Restos du Cœur	410,00 €	-	410,00 €	410,00 €	-	410,00 €		
Ligue contre le cancer - Comité de l'Orne	137,00 €	-	137,00 €	0,00 €	-	0,00 €		
MJCIC Orne (Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne)	320,00 €	-	320,00 €	320,00 €	-	320,00 €		
Prévention Routière	100,00 €	-	100,00 €	0,00 €	-	0,00 €		
Secours Catholique - Comité de La Ferté-Macé	0,00 €	-	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €		Pas de demande
Secours Populaire Français	480,00 €	-	480,00 €	480,00 €	-	480,00 €		
Solidar'Mômes	400,00 €	-	400,00 €	400,00 €	-	400,00 €	C. ROYER	
Un Espoir Pour Les Sans Voix	0,00 €	-	0,00 €	200,00 €	-	200,00 €		Reprise activités association
UNA Bocage Ornais	1 276,00 €	-	1 276,00 €	1 300,00 €	-	1 300,00 €		
TOTAL SOLIDARITÉ - SANTÉ - SOCIAL - INSERTION	6 540,00 €	0,00 €	6 540,00 €	6 427,00 €	100,00 €	6 527,00 €	-	-
■ PATRIOTIQUE ■								
Anciens AFN - FNACA	250,00 €	-	250,00 €	400,00 €	-	400,00 €		
Association des Anciens Combattants d'Indochine du Pays Fertois	100,00 €	-	100,00 €	100,00 €	-	100,00 €		
Le Souvenir Français	200,00 €	-	200,00 €	200,00 €	-	200,00 €		
UNC - Union Nationale des Combattants - Section La Ferté-Macé	120,00 €	-	120,00 €	120,00 €	-	120,00 €		
TOTAL PATRIOTIQUE	670,00 €	0,00 €	670,00 €	820,00 €	0,00 €	820,00 € </td		

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 10 AVRIL 2025 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200060960-20250410-D25053V-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/04/2025
Affichage : 15/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	29
Quorum	17

Le dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025 (projet de Budget).
04 avril 2025 (règles de droit commun).**

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Messieurs Stéphane LEBACHELEY, Anthony BUREAU, Madame Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, José COLLADO, David CHOPIN, Madame Antigone GEORGALAS.

Absents : Madame Christine GERVAIS, Monsieur Thierry GRU, Mesdames Nathalie GERAULT, Anne ROULLEAU-COLIN, Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Linda CARRILHO DE ALMEIDA, Monsieur Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Monsieur Thierry GRU avait délégué ses pouvoirs à Madame Pascale ANTOINE, Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA avait délégué ses pouvoirs à Monsieur José COLLADO, Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « JEUNESSE FERTOISE BAGNOLES » (JFB) POUR LE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIERE – ANNÉE 2025.

- Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- Vu l'article 1 du décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi susvisée, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- Vu l'avis favorable de la commission « Culture, Sports et Loisirs » en date du 10 mars 2025.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, chaque année, la commune de La Ferté-Macé accorde, à l'association « Jeunesse Fertoise Bagnoles » (JFB), une contribution financière visant à soutenir l'ensemble des activités de l'association et, plus particulièrement, ses actions en faveur de la jeunesse.

Monsieur le Maire précise que l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 portant sur les droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, ainsi que l'article 1 du décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi susvisée, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par une autorité administrative à un organisme privé, donnent l'obligation de conclure une convention pour toutes les subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000,00 €.

Au titre de l'année 2025, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer, à l'association « Jeunesse Fertoise Bagnoles », une subvention de **25 000,00 €**, composée d'une aide au fonctionnement de l'association, ainsi que de la participation au versement du salaire de son animateur sportif.

Ceci exposé, compte tenu du montant de cette aide, il y aurait lieu de conclure, avec la « Jeunesse Fertoise Bagnoles », une convention permettant de fixer les conditions et modalités de versement de la contribution financière, ainsi que de mise à disposition annexe d'un local à usage de club-house.

Monsieur le Maire ajoute que cette somme sera inscrite au Budget 2025, au titre des subventions versées aux associations et autres organismes de droit privé.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an.

Messieurs Jacky CLEMENT et Yvon FREMONT, membres de l'association « Jeunesse Fertoise Bagnoles », se retirent et ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE DE CONCLURE, avec l'association « Jeunesse Fertoise Bagnoles », la convention pour le versement d'une contribution financière de 25 000,00 €, au titre de l'année 2025.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.**
- **CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.**

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

 <p>Le Maire, Michel LEROYER</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Stéphane LEBACHELEY</p>
---	---